Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_42-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-42

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 24 avril 2026

Présents (23) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Alexandra FRAYSSE, Hélène GUILLEMOT, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS, Patrick URIEN

Absent(s) ayant donné procuration (4) : Isabelle AUFFRET à Hélène GUILLEMOT, Patrice LE DU à Christian TROADEC, Jean-Yves NICOLAS à Isabelle LE LEON, Aurore GINOUVES à Patrick URIEN

Absents: /

A été nommé secrétaire : Daniel COTTEN

D 2026-42 Mission Locale du Centre Ouest Bretagne (Assemblée générale + Conseil d'Administration) – Désignation des représentants de Poher communauté

Poher communauté est adhérent à l'association Mission Locale du Centre Ouest Bretagne.
Celle-ci a pour objet de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du Centre Ouest Bretagne notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Conformément aux statuts de l'association, Poher communauté est représentée par 5 titulaires et 5 suppléants à **l'Assemblée Générale** et par 2 titulaires et 2 suppléants au **Conseil d'Administration**

La désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs doit avoir lieu au scrutin secret.

Par exception et par un vote à l'unanimité des membres du conseil, il pourra être décidé de ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret, en l'absence de disposition législative ou réglementaire contraire (application de l'article L. 2121-21 du CGCT – réponse ministérielle en date du 06/01/2022 à la question écrite n°25696). L'article L. 5711-1 du CGCT précise ainsi que l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation de ses délégués.

La mise en œuvre de cette dérogation nécessite un vote préalable unanime favorable à un vote à main levée du conseil communautaire.

Le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection de ses représentants au sein de l'assemblée générale et au sein du conseil d'administration de l'association au nom de Poher communauté.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_42-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire désignent à main levée les titulaires et suppléants à la Mission Locale du Centre Ouest Bretagne tel que présenté ci-dessous :

Assemblée Générale

	Titulaires	*Commune*
Mme	Hélène GUILLEMOT	CARHAIX
Mme	Viviane MOISAN	POULLAOUEN
Mme	Isabelle BOULZENNEC	MOTREFF
M.	Stéphane COTTY	PLOUNEVEZEL
Mme	Marie-Laure CLOAREC	CARHAIX
	Suppléants	***Commune***
Mme	Evelyne LE GUERN	CARHAIX
Mme	Isabelle AUFFRET	CARHAIX
M.	Cédric LE MOROUX	LE MOUSTOIR
Mme	Marie-Christine JAOUEN	SAINT HERNIN
M.	Dominique COGEN	PLEVIN

Conseil d'administration

	Titulaires	*Commune*
Mme	Hélène GUILLEMOT	CARHAIX
Mme	Viviane MOISAN	POULLAOUEN
	Suppléants	***Commune***
M.	Dominique COGEN	PLEVIN

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 05/05/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

